

possibilités de financement qui comportent un écoulement net de ressources. Au Canada, les crédits à long terme qu'offre la Société d'assurance des crédits à l'exportation constituent une source importante de financement pour les pays en voie de développement. L'usage que l'on fait des crédits mis à la disposition des exportateurs canadiens intéresse le ministère des Affaires extérieures tant du point de vue du développement que du point de vue de la politique étrangère. La Direction de l'aide et du développement est représentée au sein du Comité du financement des exportations, qui se réunit régulièrement pour étudier les demandes faites en vertu de cette disposition.

Depuis quelques années, on reconnaît de plus en plus que de meilleurs débouchés commerciaux pour les pays en voie de développement et une aide financière accrue en faveur de ces pays doivent aller de pair. Diverses organisations internationales, notamment le GATT et les Nations Unies, s'efforcent de découvrir de nouveaux moyens d'aider les pays en voie de développement à élargir et à diversifier leur commerce. Au printemps de 1968, une conférence portant sur l'ensemble et le détail de ces questions a eu lieu à New Delhi. Il s'agit de CNUCED II, qui a donné un nouvel élan au travail inlassable des organes permanents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (établie en 1964). Le Canada, en qualité de membre du principal organe subsidiaire de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement et de ses quatre comités permanents, a participé à de nombreuses sessions où on a étudié, entre autres questions, les améliorations à apporter au commerce international des produits de base, l'accroissement des exportations de produits ouverts des pays en voie de développement, l'introduction d'un régime préférentiel général et l'amélioration des modalités de l'aide financière. La Direction contribue au recrutement du personnel des délégations canadiennes aux réunions de la CNUCED et à beaucoup d'autres conférences et sessions internationales sur des questions d'aide et de développement.

Direction de la politique commerciale

Relations économiques multilatérales

La mise en oeuvre des concessions tarifaires approuvées lors de la négociation Kennedy dans le cadre du GATT a commencé en 1968 et doit s'effectuer par étapes, toutes les concessions devant être appliquées entièrement en 1972. En novembre 1968, à la vingt-cinquième session des Parties contractantes du GATT, on a décidé de poursuivre le programme de travail adopté à la suite de la précédente session, et qui doit préparer la voie à de nouvelles négociations. Le programme vise particulièrement les problèmes du commerce dans les secteurs industriels et l'agriculture, ainsi que les obstacles non-tarifaires et les problèmes des échanges commerciaux des pays en voie de développement.

Depuis sa création, il y a sept ans, l'Organisation de coopération et de développement économiques permet des consultations entre les pays hautement industrialisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord et le Japon dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'aide aux pays en voie de développement. L'OCDE a continué d'élargir ses activités en matière d'éducation, de main-d'oeuvre